

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-729327

128760

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 12390 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN RHAMNOU AOUA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662 765 894 Total des frais engagés : #708,65# Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/09/2019

Nom et prénom du malade : ZANGAoui MARIAM

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Smr de grossesse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 08/09/2019

Signature de l'adhérent(e) : 



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourmeisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CATIO MAB RUE MABLA 22301109/05	07/09/2011	108,65

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

5 021265 243679 >

PLACER DANS UN ENDROIT
À L'ABRI DE LA PL

وصفة طبية

Ordonnance

Casablanca, le : ZEN GAoui.GARIAM

108,65

M

Pregnacare

dep 1 j

AS

PHARMACIE DU SOLEIL
EL ATOU M. - Pharmacien
43, Rue Mohamed V - Casablanca
Tél.: 05 22 30 11 09 / 05 22 30 12 35

01
PRACTICAL KARIMA
Gynécologie obstétrique
108, Bd Abdelmoumen étage 2 N°7
Casablanca Tél: 0520 40 82 77
NPIE 0911172551



HÔPITAL UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL CHEIKH KHALIFA

Date : 10/09/2022

Quittance - Paiement espèces

0705757

IPP :

N° D'admission : Montant : 10000

Patient : 36nGaoi Marissa * 

Cachet



HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

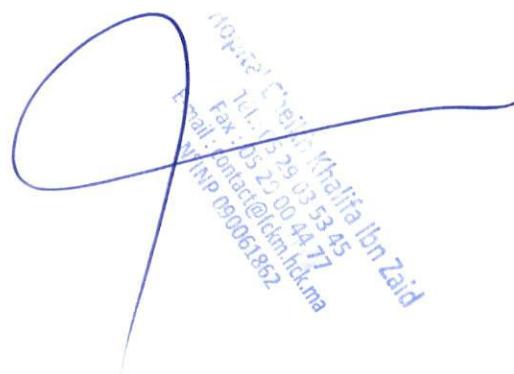
F A C T U R E

N° : 113821 / 2022 du 07/09/2022

Nom patient	ZENGAOUI MARIAM	Entrée	07/09/2022
	PAYANTS	Sortie	07/09/2022

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
CONSULTATION DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	1,00		600,00	600,00
Total Clinique				600,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> SIX CENTS DIRHAMS	Total	600,00



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Dr. Khalifa Ibn Zaid". Below the signature, there is handwritten text in blue ink providing contact information: "N°ICE 113821", "N°INP 090061862", "Tel: 05 29 03 53 45", "Fax: 05 22 89 28 54", "N° INP 090061862", and "Email: contact@ckdh.hk.m".

Echographie Obstétricale du 1^{er} Trimestre

NOM & PRENOM : Enkoum Aleyan

Date : 20/10/2011

Opérateur : Dr FICHTALI

Examen réalisé par

Indication : Bilan échographique du 1^{er} trimestre

Utérus gravide, de contours réguliers, d'échostructure homogène.

Nombre d'embryon :

Vitalité : Bonne mobile, présentant une activité cardiaque régulière.

LCC = 36,5 mm ce qui correspond à 10 SA + 4 j
SG = mm ce qui correspond à SA + j

Annexes : La quantité de liquide est en quantité normale.
Le trophoblaste est homogène.

Conclusion : Grossesse intra-utérin de 10SA + 4j, sans particularité.